

BOTTERENS Infos

votre bulletin d'informations communales



Randonnée « Seniors », janvier 2024

www.botterens.ch

FERBLANTERIE - COUVERTURE - PARATONNERRES - INSTALLATIONS SANITAIRES
TUBAGE DE CHEMINEES - ETANCHEITE - CHAUFFAGES - MACHINES A LAVER

ruffieuxmr@bluewin.ch

M+R RUFFIEUX Sàrl

Le Liderrey 51
1637 CHARMEY

TEL - 026/927.15.73 - FAX - 026/927.23.20

Ruffieux Michel 079/577.78.42

Ruffieux Robert 079/659.70.28

Ruffieux Jean-Marc 079/577.78.43

Ruffieux Cédric 079/385.26.56

MENUISERIE GERALD RUFFIEUX



Rte de Botterens 95 - 1652 BOTTERENS

Tél. 026 921 26 68 - 079 173 28 74

Fax 026 921 28 41 - gerald.ruffieux@bluewin.ch

Agencement - Tranformations - Fenêtres - Portes -
Parquet - Escaliers - Rénovation

SOMMAIRE

- 4 Administration communale
- 5 Autorités communales
- 6 Gestion des déchets
- 7 Le mot du Syndic
- 8 Baby-sitting – Solution pour l'éveil et l'accueil de votre enfant
- 10 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19.12.2023
- 30 Convocation à l'Assemblée communale du 14 mai 2024
- 32 Chœur-mixte
- 34 Infos Seniors
- 38 Fédération des retraités de la Gruyère
- 39 Loto des enfants le 5 mai 2024
- 40 Info eau
- 41 Commande de documents d'identité

Parution du bulletin communal

Le bulletin communal est imprimé 3 fois par an, soit en mars, juillet et novembre.

Le dernier délai pour la remise de vos avis et articles est le **20 du mois précédant la publication** à commune@botterens.ch.

Pour les annonces publicitaires, merci de prendre directement contact avec l'administration communale au 026 921 18 37.

Afin de rendre ce bulletin plus vivant, vos photos, articles et autres propositions sont les bienvenus ! Merci par avance de votre collaboration !

Le secrétariat communal

Administration communale

Route de Villarbeney 11 - 1652 Villarbeney

Horaires d'ouvertures : lundi 15.00 - 19.00 heures
jeudi 10.00 - 12.00 heures

Contacts : commune@botterens.ch
caisse@botterens.ch
☎ 026 921 18 37



L'administration communale sera fermée du 8 au 28 juillet 2024 et du 23 décembre 2024 au 5 janvier 2025.

Conseil Communal

Dominique Macheret Syndic
079 250 67 21
dominique.macheret@fr.ch

Administration générale
ARG
ASLG
Finances
Routes/déneigement/éclairage

Robert Ruffieux vice-Syndic
079 659 70 28
026 921 27 30
ruffieuxmr@bluewin.ch

Agriculture et montagnes
AICG / ABVH
Eau potable
Épuration des eaux
Sport et loisirs

Yanaelle Sciboz
079 394 61 43
info@ys-architecte.ch

Ecoles et accueil extrascolaire
Curatelles
Culture et tourisme
Protection civile - ORCOC

Michael Richoz
076 398 23 52
technique@botterens.ch

Aménagement du territoire
Constructions / Energie
Ordre public et naturalisations
Démoustication
Place de jeux des Botteneys

Olivier Risse
079 565 20 18
026 913 93 43
orisse@hispeed.ch

Affaires sociales et santé
Cimetière
Feu
Forêts
Voirie et déchetterie

Gestion des déchets

Horaires d'ouvertures de la déchetterie intercommunale à Corbières :

- mardi 17.00 - 19.00 heures
- mercredi 14.30 - 17.30 heures (du 01.05 au 31.10)
- jeudi 17.30 - 19.30 heures
- samedi 09.00 - 11.00 heures
13.30 - 17.00 heures



24 et 31 décembre 2024 15.00 - 16.30 heures
26 décembre 2024 et 2 janvier 2025 16.30 - 19.30 heures

Evacuation des déchets verts :

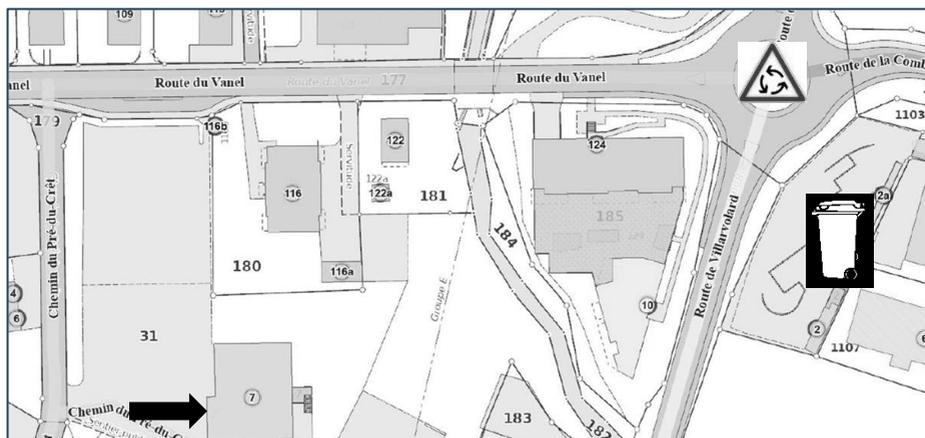
Les déchets verts/organiques peuvent être déposés à la place de compostage de la Fin-du-Chêne à Botterens (chèvrerie) du lundi au samedi. Merci de respecter scrupuleusement les indications que vous trouverez sur place en matière de tri.

Evacuation des sacs poubelles :

Veillez-vous adresser à l'administration communale pour obtenir une carte d'accès à la benne compactrice (carte magnétique).

Recharge de votre carte

L'appareil de recharge se situe devant l'entrée principale de l'administration communale à Corbières - ch. Pré-du-Crêt 7.



Le mot du Syndic

Le 9 juin prochain, vous allez voter pour la gouvernance communale (projet de fusion commune unique).

Le Conseil Communal de Botterens a préavisé défavorablement le projet.

Nous tenons donc à vous présenter les raisons et questionnements de ce refus :

- Notre petite commune dispose de finances saines. A chaque législature, des personnes ayant vécu dès leur enfance dans nos deux villages sont intéressées à donner de leur temps libre soit pour le Conseil communal, soit dans les différentes commissions communales. Depuis 2006, il n'y a jamais eu de démissions au sein du Conseil communal de Botterens. Alors, pourquoi changer ?
- Qu'advient-il des petites communes qui ne seront plus du tout représentées au sein d'un futur Conseil communal où l'agglomération bulloise sera majoritaire ? (57% des voix) Une petite commune aura-t-elle encore son mot à dire, pour autant qu'elle soit représentée, dans un Conseil général où l'agglomération a la majorité ? (52% des voix)
- Les habitants des petites communes, lors des assemblées communales, peuvent exprimer leurs craintes, leurs desiderata, lancer des discussions. Le changement sera brutal pour les citoyens. Plus d'écoute de la part du Conseil communal, plus de téléphones le week-end. Juste une administration avec un horaire de fonctionnaire et un répondeur téléphonique.
- Le Conseil général sera politisé. Le citoyen sera-t-il toujours représenté ?

- Au niveau des investissements, après répartition auprès de l'agglomération pour les zones industrielles, les nouveaux quartiers, les routes et les différents bâtiments, restera-t-il quelque chose pour les petites communes ? Les communes avec des finances saines se retrouveront défavorisées par une grande fusion.
- Le secrétariat communal d'une commune est le point d'information de proximité. Il faut penser aux personnes âgées, non véhiculées. Où iront ces personnes qui auront besoin d'un service, d'information. Au bureau de l'arrondissement administratif éloigné ? Tout le monde n'est pas connecté.
- Notre commune est très mal desservie par les transports publics. Cinq bus par jour. Est-ce que la cadence sera améliorée afin que le citoyen puisse se déplacer jusqu'au bureau d'arrondissement ?
- Qu'advient-il des sociétés locales ? Auront-elles encore les soutiens nécessaires ? Auront-elles toujours le même lien avec le village ?
- Notre commune donne beaucoup de mandats aux entreprises locales. Qu'advient-il lorsque ce sera un service technique qui devra demander des offres ? Comment continuer à soutenir l'économie locale ?

Il va de soi que toutes ces remarques concernent uniquement les cinq membres du Conseil communal. Dans un but de transparence, nous avons tenu à vous présenter notre avis et nos questionnements.

Quel que soit votre avis sur cette future fusion, nous vous demandons qu'une seule chose : Allez voter ! Il s'agit de l'avenir de nos deux villages.

En attendant les résultats du scrutin, le Conseil communal vous souhaite d'ores et déjà, à vous et vos familles, de Joyeuses fêtes de Pâques.

Dominique Macheret, Syndic

Baby-sitting

Nous vous communiquons ci-après les coordonnées de jeunes gens se tenant à votre disposition pour du baby-sitting :

Aebischer Jonathan 2005	
Ch. de Châtel 54 - Botterens	077 450 15 42
Barras Emilie 2003	
Impasse du Jordil 7 - Villarbeney	079 905 48 37
Magnin Romane 2009	
Chemin de Châtel 40 - Botterens	077 269 54 90
Mutrux Elise 2007	
Rte du Chamois 4 - Botterens	078 698 02 27
Ruffieux Eline 2010	
Ch. de Châtel 28 - Botterens	077 404 61 56
Ruffieux Estelle 2004	
Ch. de Châtel 15 - Botterens	079 919 77 85

Association d'accueil familial de jour de la Gruyère / 079 710 66 86

L'association s'occupe de l'accueil de petits enfants de leur naissance jusqu'à la fin de leur scolarité primaire, au domicile d'une assistante parentale. A Botterens Mme Florence Grandjean assure ce service en tant qu'assistante parentale agréée.

Atelier de jeux et bricolages "Arc-en-ciel" / 079 747 57 01

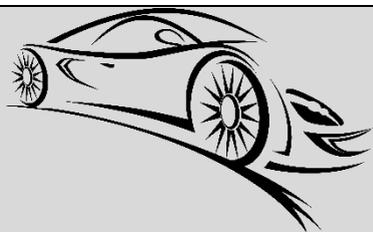
Atelier de jeux et bricolages ouvert aux enfants de 2,5 ans à 4, 5 ans à raison de 2 x 2 heures par semaine. Mme Nathalie Raboud, animatrice, se tient à votre disposition en cas d'intérêt.

Crèche & Nursery A Petits Pas / 026 921 39 96

La crèche située à Broc accueille des enfants âgés de 3 mois à 5 ans environ, répartis en 3 groupes de vie.

Accueil extrascolaire Broc-Botterens/ www.botterens.ch/vivre/ecoles/aes

Accueille les enfants des écoles enfantines et primaires du cercle scolaire de Broc-Botterens dans un cadre de qualité en dehors des heures de classe.



*Carrosserie
Patrick Chassot*

Tôlerie – Peinture au four – Remplacement de pare-brise –
Vitres teintées – Réparation toutes marques
Véhicule de remplacement
Devis gratuit

Route de Fribourg 155
1634 La Roche
patrick@carrosserie-chassot.ch
www.carrosserie-chassot.ch

Tél. : 026/413.31.63
Mobile : 079/254.70.52
Applicateur **CERAMIC PRO®**



Une épicerie en libre-service est à votre disposition à la Route de Botterens 87 à Botterens.

Viande, fromage, pizzas, tartares, etc... fabriqués ou produits par des entreprises de la région. De quoi vous dépanner et vous régaler !

Venez nombreux découvrir ce commerce de proximité à votre disposition 24/24h 7/7j.

Paiement par carte et TWINT

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19.12.2023

Salle communale, mardi 19 décembre 2023, 20.00 heures

Présidence Dominique Macheret, Syndic

Présents 36 citoyennes et citoyens

Excusés Myriam et Frédéric Voltz
Corinne et Antoine Barras
Fabrice Ruffieux
Catherine Vonlanthen et Jean-Marc Trouillet
Marius Rauber
Daniel Hager

Scrutateurs Mme Marie-Jo Rauber et M. Xavier Rime

Secrétaire Gaëlle Murith, secrétaire communale

Liste des objets à traiter

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2023
2. Présentation et approbation des statuts de l'Association intercommunale du Bassin Versant Haute-Gruyère ABVH
3. Présentation de l'avant-projet de rénovation et d'agrandissement de la salle communale
4. Budgets 2024
5. Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée des budgets 2024. Il informe l'assemblée que celle-ci est enregistrée afin de faciliter à la secrétaire communale la rédaction du procès-verbal. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par parution dans le bulletin communal, par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 1^{er} décembre 2023 et par affichage au pilier public.

Le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques. Ceci n'étant pas le cas, le Président dresse la liste des personnes excusées et nomme deux scrutateurs. Ces derniers procèdent au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte de la secrétaire communale, ni du caissier.

Le Président salue encore la présence de M. Jean-François Pasquier, président AICG, conseiller communal à Gruyères et de M. Eric Barras, Vice-président AICG, Vice-Syndic de Bas-Intyamon, tous deux membres du groupe de Travail de la future ABVH.

36 citoyennes et citoyens actifs sont présents ce soir, y compris les membres du Conseil communal. M. le Président demande si d'autres personnes présentes ce soir ne jouissent pas du droit de vote communal ? Ceci n'étant pas le cas, M. le Président poursuit.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2023
--

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale et a fait l'objet d'une publication dans le bulletin communal du mois de juillet 2023. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal ou son contenu ?

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal tel que rédigé de se manifester à mains levées :

Le procès-verbal du 16 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

Le Président poursuit avec le point 2 du tractanda :

2. Présentation et approbation des statuts de l'ABVH

Le Président passe la parole à M. Robert Ruffieux pour la présentation de ces statuts.

M. R. Ruffieux salue et remercie MM. J.-F. Pasquier et E. Barras qui se sont mis à disposition des communes dans le cadre de la procédure d'approbation de ces statuts relatifs au projet de regroupement de la Step de Broc et de Charmey. M. Ruffieux indique que depuis 2016 des discussions sont en cours avec l'association de Charmey (AECE) afin qu'ils prennent formellement position sur un principe de regroupement avec l'association de Broc (AICG). Ils ont tardé à se décider étant donné que le fonctionnement de leur installation n'en était qu'à la moitié de sa capacité. Heureusement, aujourd'hui le projet a bien avancé et les communes peuvent désormais soumettre aux assemblées les statuts de cette nouvelle association ABVH. M. R. Ruffieux cède la parole à M. J.-F. Pasquier pour de plus amples explications.

M. J.-F. Pasquier explique que le nom de la nouvelle association sera ABVH et que celle-ci liera les deux associations existantes (Broc et Charmey). La Step de Broc doit dans tous les cas impérativement renouveler ses installations qui sont vieillissantes, s'adapter aussi à la croissance démographique ainsi qu'aux exigences en matière de traitement des eaux industrielles. Le but du regroupement est bien entendu d'alléger les coûts car en augmentant le volume d'eaux traitées on augmente le rendement de la station.

M. J.-F. Pasquier communique à l'aide du beamer quelques informations légales et présente les différentes communes et différents territoires avant et après le regroupement. Le regroupement des 2 bassins versants permettra de relier les eaux de la Step de Charmey à la Step de Broc. Il n'y aura ainsi plus qu'un seul et unique bassin versant. La Step de Charmey sera transformée en station de pompage.

Un groupe de travail a été créé pour étudier et mettre en place ce regroupement. L'idée pour la clé de répartition des investissements c'est que le bassin versant de la Jogne prendra en charge la conduite de transport ainsi que le démantèlement de la Step de Charmey. Ensuite, la nouvelle association ABVH payera la station de pompage sur Charmey ainsi que la nouvelle Step sur Broc. Les eaux qui descendent de Charmey seront turbinées.

M. E. Barras poursuit la présentation et indique que ce regroupement implique également une série de contraintes telles que des exigences contractuelles pour la reprise des actifs et passifs des deux associations, y compris les conduites intercommunales. Cela représente un patrimoine important. Il y a encore des exigences financières liées à l'établissement des clés de répartition qui définiront quelle part chaque commune doit payer. Il y a un gros travail d'harmonisation pour qu'au final les clés soient équitables pour toutes les communes.

M. E. Barras rappelle que les Step doivent traiter les eaux usées et non les eaux claires. La clé de répartition incitera les communes à poursuivre leur travail dans la mise en séparatif.

M. E. Barras ajoute que quand une station d'épuration est plus grande, le coût de traitement diminue un peu par équivalent habitant (habitant + charge liée à l'industrie). L'association est également soumise à des exigences techniques, un gros travail de modernisation doit être fait à la Step de Broc.

Le dimensionnement des installations est calculé en tenant compte des équivalents habitants et de prévisions jusqu'en 2050.

M. E. Barras présente ensuite le planning qui prévoit la fin des travaux à 2030.

M. J.-F. Pasquier précise que jusqu'en 2030 chaque association va poursuivre le traitement de ses eaux et continuer à exister.

M. F. Romanens constate qu'il est fait référence à Charmey et Broc et demande si Broc comprend tout l'Intyamou.

M. J.-F. Pasquier répond par l'affirmative. Les eaux récoltées à la Step de Broc sont celles de 8 communes. La Trême fait limite entre la Step de Broc et Vuippens.

M. F. Romanens demande si toutes les communes sont bien passées au système séparatif.

M. J.-F. Pasquier répond que ce n'est pas le cas et qu'il est prévu dans les clés de répartition de faire payer un peu plus celui qui n'est pas en séparatif.

M. E. Barras ajoute que dans certaines configurations la mise en séparatif est complexe, comme par exemple en ville dans les anciens quartiers ou dans les communes très éclatées où les distances sont considérables. Il faudra encore beaucoup de temps.

M. F. Romanens souhaite savoir si la différence à charge des « mauvais élèves » est considérable.

M. E. Barras répond qu'elle est significative et que les communes sont poussées à investir étant donné qu'elles doivent couvrir le 100% des coûts avec les taxes.

M. F. Romanens n'est pas convaincu et se rappelle que Botterens a dû faire de gros sacrifices à l'époque pour passer au système séparatif. Il s'étonne que d'autres puissent maintenir le statu quo.

M. E. Barras précise que le Service de l'environnement rappelle régulièrement aux communes que cela doit être fait. Il n'y a toutefois aucune contrainte formelle mais les communes en retard investissent sur leur réseau régulièrement. Mais ce travail est considérable en termes de temps et de coûts. Aucune commune ne reste sans rien faire.

M. L. Thiébaud demande pour quelle raison un pompage est nécessaire à Charmey.

M. J.-F. Pasquier répond que la conduite remonte sur La Monse. Le gravitaire ne suffit pas. A noter que l'association profitera en partie des travaux d'EauSud pour le captage du Pont du Roc et de la fouille pour la pose de la conduite.

Mme F. Dunand demande si en cas d'acceptation de ces statuts ce soir la clé de répartition sera ensuite soumise à l'approbation des assemblées communales.

M. J.-F. Pasquier répond par la négative. La clé de répartition de fonctionnement est mise à jour tous les 3 ans et soumise pour approbation à l'assemblée des déléguées (communes).

Mme F. Dunand demande s'il est prévu de dédommager les communes traversées par la conduite.

M. J.-F. Pasquier répond que cela n'est pas prévu.

M. R. Ruffieux ajoute que les communes qui sont raccordées se situent de l'autre côté. La conduite passe côté Motélon. Toutes les eaux iront à l'ancienne station de Charmey. Seule une conduite de transport sera construite entre Charmey et Broc.

M. G. Buchmann revient sur la clé de répartition et demande s'il est prévu d'annoncer un chiffre ce soir.

M. E. Barras indique que la clé pour les investissements fait partie des statuts.

M. R. Ruffieux précise que d'après les prévisions les coûts par habitant ne vont pas augmenter, ils devraient même diminuer.

M. J.-F. Pasquier ajoute que même sans regroupement, un investissement doit être réalisé afin de redimensionner les installations.

M. E. Barras revient sur la question de M. G. Buchmann et indique que la part de Botterens se monte à 2.26% pour l'investissement avec l'ABVH.

M. F. Tornare demande si toutes les communes doivent donner leur aval pour la création de cette association.

M. J.-F. Pasquier répond par l'affirmative et qu'il manque à ce jour l'aval de Bulle et Botterens.

M. R. Ruffieux tient encore à ajouter qu'il n'est pas prévu de traiter les micropolluants.

M. J.-F. Pasquier précise que cette obligation est nécessaire à partir de 24'000 habitants. Dans le concept un emplacement est prévu en cas de nécessité à futur.

M. F. Tornare constate que les discussions ne font pas état de chiffres, comme par exemple le montant de l'investissement à charge de Botterens.

M. E. Barras répond que les travaux ne sont pas encore chiffrés. Une étude de faisabilité a été effectuée et actuellement le projet en est au stade des démarches administratives. Encore beaucoup d'incertitudes persistent (quel traitement, combien d'équivalent habitant). Cependant il a fallu calculer le montant maximum qui a été fixé à 50 millions. Il est encore trop tôt pour articuler des chiffres plus précis.

M. F. Tornare en conclut que le coût à charge de Botterens sera de l'ordre de plus d'un million de francs en tenant compte de la part de 2.26% annoncée précédemment.

M. le Président répond que cela correspond à un maximum effectivement, mais que dans tous les cas si le regroupement n'aboutit pas d'importants travaux devront être entrepris à la Step de Broc pour nos 8 communes.

M. E. Barras tient à souligner encore que l'investissement sera effectué par l'association et non les communes, qui elles financent l'association par leur contribution annuelle.

M. J. Barras pense que le budget de 50 millions sera dépassé, comme dans la majorité des ouvrages de génie civil.

M. J.-F. Pasquier rappelle qu'il s'agit pour le moment d'un montant maximum. A présent un bureau d'ingénieurs travaille à l'établissement d'un cahier des charges. Ensuite un projet sera réalisé et il sera alors possible de chiffrer plus précisément les travaux.

M. J. Barras demande si en cas d'acceptation des statuts ce soir on peut revenir en arrière ensuite.

M. E. Barras répond qu'en cas de refus des statuts une nouvelle demande sera formulée l'an prochain car la station doit être dans tous les cas renouvelée. Le traitement des eaux est une obligation et le choix des méthodes pour traiter ces eaux est également soumis à des normes. Le regroupement découle également d'une obligation liée au plan directeur cantonal.

M. J.-F. Pasquier ajoute que l'association fera en sorte de limiter au maximum les coûts sans pour autant rogner sur l'efficacité. La station actuelle ne suffit clairement plus. Elle est dimensionnée pour 30'000 équivalents habitants et elle en traite actuellement 32'000.

M. G. Ruffieux s'interroge alors par rapport aux micropolluants.

M. R. Ruffieux répond qu'il faut différencier les équivalents habitant du nombre d'habitants. Dans le cas des micropolluants il est question de 24'000 habitants.

M. G. Romanens demande pourquoi il est nécessaire de son prononcer ce soir. Pourquoi ne pas attendre les chiffres.

M. E. Barras répond que ce dont il est question ce soir découle d'une obligation. Il s'agit de tâches obligatoires dont on ne peut se défaire, comme par exemple plus récemment l'association secours sud fribourgeois. Procédure malheureuse, mais obligatoire.

M. J.-F. Pasquier précise que c'est cette nouvelle association qui doit construire une nouvelle Step. Il convient dès lors de la légitimer.

M. M. Raboud constate que si c'est une obligation, dans ce cas le vote est superflu.

M. le Président répond que sur le principe la commune est tenue de se prononcer sur ces statuts. Investissement il y aura obligatoirement et il est certainement plus rentable de s'associer avec 4 communes supplémentaires.

M. R. Ruffieux ajoute que la station de Broc aurait déjà dû être rénovée si les démarches n'avaient pas été interrompues en raison de l'obligation de s'associer avec Charmey. Désormais il y lieu de faire avancer ce projet afin de pouvoir assurer le traitement de ces eaux usées. On ne peut plus repousser l'échéance.

M. J.-F. Pasquier ajoute que l'on pourrait garder ces deux petites Step mais qu'en terme de coûts d'exploitation elles vont couter plus cher.

Mme F. Dunand demande comment est composée l'association. Qui en sont les membres.

M. J.-F. Pasquier indique que l'ABVH comptabilisera 12 représentants, à savoir un membre de chaque exécutif.

M. E. Barras ajoute qu'il appartiendra au nouveau comité ABVH de proposer une clé de répartition pour les frais de fonctionnement à l'assemblée des délégués.

L'Assemblée n'ayant pas d'autres questions, le Président demande à celles et ceux qui approuvent les statuts de l'Association intercommunale du Bassin Versant Haute-Gruyère ABVH tels que présentés de se prononcer à mains levées.

Les statuts de l'Association intercommunale du Bassin Versant Haute-Gruyère ABVH sont adoptés à l'unanimité.

MM. J.-F. Pasquier et E. Barras quittent la salle en remerciant les citoyennes et citoyens de la commune de Botterens pour leur témoignage de confiance.

Le Président poursuit avec le point suivant :

3. Présentation de l'avant-projet de rénovation et d'agrandissement de la salle communale

Le Président rappelle qu'un crédit d'étude avait été adopté en décembre 2022 pour procéder à une étude de faisabilité pour la rénovation et l'agrandissement de la salle communale. M. le Président cède la parole à Mme Yanaelle Sciboz pour la présentation des résultats.

Mme Y. Sciboz présente à l'aide du beamer la première partie de l'étude réalisée pour la salle communale.

Mme Y. Sciboz indique que la localisation actuelle est idéale en raison de sa proximité avec les deux villages et de son implantation en dehors des zones d'habitation.

Mme Y. Sciboz communique ensuite quelques données techniques quant à l'affectation de la parcelle et les indices. Le bâtiment actuel nécessite des travaux en raison de fissures structurelles due à des fondations certainement pas adéquates. Le projet prévoit d'agrandir la salle côté lac et côté Botterens. La commune a obtenu un accord de principe du propriétaire voisin côté lac pour déroger à la distance aux limites. Côté Botterens le périmètre constructible serait respecté. Il n'est pas prévu d'étendre la salle côté route cantonale afin de conserver des places de parc. En sus, des places de parc le long de l'ancienne route pourront être utilisées.

Mme Y. Sciboz présente ensuite les aménagements intérieurs projeté pour cette salle d'une surface totale de 150 m² et d'une capacité de 150 places assises.

Des fondations plus profondes étant nécessaires pour stabiliser le bâtiment, la commune souhaite en profiter pour construire un abri PC au sous-sol avec entrée indépendante à l'extérieur et ainsi combler en partie le déficit en places protégées.

Une toiture à deux pans est prévue ainsi que des panneaux photovoltaïques et une sonde géothermique avec système de refroidissement pour l'été. S'agissant d'un bâtiment public, la commune doit répondre à plusieurs exigences au niveau des normes et valeurs U. Dans l'idée il est prévu de partir sur une construction entièrement bois.

M. M. Raboud demande s'il y a des escaliers ?

Mme Y. Sciboz répond que le niveau actuel du bureau communal servira de base. La salle ne sera donc pas de plein pied. Un accès handicapé avec plateforme est prévu.

M. M. Raboud demande s'il ne serait pas préférable de construire au niveau du sol et d'installer quelques marches pour accéder au bureau communal.

Mme Y. Sciboz répond que cette solution n'a pas été retenue en raison notamment de l'existence des canalisations.

Mme N. Raboud demande s'il sera possible d'ajouter des séparations intérieures par exemple pour la venue de petits groupes par exemple.

Mme Y. Sciboz répond qu'à ce stade le projet est pensé comme une seule et unique salle.

M. le Président ajoute que pour le moment il s'agit d'un volume mais que tout est faisable.

Mme B. Müller relève que 150 places cela ne représente pas une capacité très grande et demande s'il y aura la possibilité d'accueillir des spectacles par exemple ou si cela est prévu.

Mme Y. Sciboz répond que la salle ne sera pas aménagée pour ce type d'évènement (scène ou gradins). Il s'agit d'une salle communale uniquement.

M. M. Raboud demande si la cuisine sera agencée de façon à permettre des locations.

Mme Y. Sciboz répond que dans l'idée il s'agira d'un équipement standard (cuisine ménagère) et qu'il n'est pas prévu d'équiper la salle d'une cuisine professionnelle.

M. J. Barras demande si la salle est destinée à être louée.

M. le Président répond par l'affirmative, comme cela est le cas à présent.

M. J. Barras demande si la valeur U01 est obligatoire.

Mme Y. Sciboz répond que pour les bâtiments publics c'est obligatoire, même en cas de rénovations.

Mme R. Risse demande si des rangements sont prévus.

Mme Y. Sciboz répond qu'un système de grands placards faisant la longueur de la salle est prévu à fleur du sol afin de permettre aux sociétés ou à la maternelle de disposer d'espaces de rangement facilement accessibles.

M. le Président indique que désormais les citoyennes et citoyens ont une idée un peu plus précise de ce qu'il pourrait être réalisé et qu'un vote de principe sera porté au tractanda d'une prochaine assemblée. En fonction du résultat le projet pourra se poursuivre.

M. F. Tornare demande si le projet utilise le maximum possible.

Mme Y. Sciboz répond qu'il y a encore de la marge au niveau de l'indice mais que nous sommes limités avec les places de parc.

M. F. Romanens demande s'il y a des chiffres.

M. le Président répond qu'il s'agit d'une étude de faisabilité pour connaître les possibilités, il n'y a donc pas de chiffres à ce stade. Il ajoute que concernant les abris PC ceux-ci sont subventionnés par le canton.

M. F. Tornare demande si le nombre de places correspond aux places disponibles au Chamois lors de lotos.

M. R. Ruffieux répond que cela concorde. A noter que les 150 places assises dans le projet tiennent compte de distances légales (140 cm entre les tables et 120 cm pour les passages). Il y aura moyen de placer plus de personnes.

M. L. Thiébaud demande s'il est prévu d'isoler la salle du bâtiment administratif.

Mme Y. Sciboz répond que ce n'est pas le cas.

M. le Président ajoute qu'en cas d'intervention du côté du bâtiment administratif, nous serions tenus de tout refaire en respectant les normes applicables aux bâtiments publics.

M. J. Barras demande si le sous-sol pourra être utilisé.

M. le Président répond que les abris actuels sont occupés par les sociétés pour du rangement. Cela pourra être également le cas avec de nouveaux abris.

M. M. Raboud demande s'il ne serait pas préférable de séparer les deux bâtiments.

Mme Y. Sciboz indique que seul un triangle relie les deux bâtiments.

M. R. Ruffieux ajoute que les niveaux doivent être conservés en raison des abris PC.

M. F. Tornare demande si les sanitaires sont prévus pour recevoir 150 personnes

Mme Y. Sciboz répond par l'affirmative, les sanitaires ont été dimensionnés selon les normes et en fonction de la capacité d'accueil.

L'assemblée n'ayant pas d'autres questions, M. le Président poursuit avec le point suivant.

4. Budgets 2024

M. Creux indique au préalable que les charges liées augmentent considérablement pour deux raisons : le coût de référence augmente ainsi que le nombre d'habitants.

M. Creux présente le budget de fonctionnement 2024 à l'aide du beamer et commente les postes qui, en regard du budget 2023 et des comptes 2022, présentent des différences significatives.

La présentation du budget de fonctionnement 2024 n'appelle aucune question ou remarque.

M. Creux conclut la présentation en communiquant le total des charges de Fr. 2'875'480.00 pour des revenus totaux de Fr. 2'829'456.00, soit un excédent de dépenses de Fr. 46'024.00.

Le Président demande à la commission financière de se préavisier sur le budget de fonctionnement 2024.

M. Guy Buchmann, Président de la commission financière, communique le préavis favorable de la commission financière et invite l'Assemblée à adopter le budget de fonctionnement 2024 tel que présenté.

Finalement, le Président demande à celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2024 de se prononcer à mains levées.

Le budget de fonctionnement 2024 est adopté à l'unanimité.

M. le Président cède la parole au caissier pour la présentation du budget des investissements 2024.

Crédit complémentaire de Fr. 35'500.- pour l'acquisition et le déploiement d'un nouveau logiciel pour l'administration communale

M. Le Président explique que le fournisseur actuel avec lequel la commune collabore actuellement n'est plus en mesure de mettre à jour le logiciel. La nouvelle version aurait dû être livrée il y a maintenant 3 ans et il semblerait que notre fournisseur ne soit finalement plus intéressé à poursuivre sa collaboration avec les communes francophones. D'autres communes connaissent la même problématique que nous. Après plusieurs recherches et demandes de renseignements auprès de professionnels de la branche, nous avons décidé de nous tourner vers un nouveau fournisseur et nous avons également opté pour plusieurs services complémentaires (gestion électronique des documents, gestion des pv, gestion des salaires et E bill). Les coûts projetés sont conformes aux tarifs appliqués dans les autres communes.

M. le Président invite dès lors les citoyens à accepter ce crédit complémentaire de Fr. 35'500.- qui viendra compléter le crédit d'investissement initial de Fr. 50'000.--.

L'assemblée n'ayant pas de questions, M. le Président donne la parole à M. G. Buchmann, Président de la commission financière, pour son préavis.

M. G. Buchmann indique que la commission financière prévoit favorablement ce crédit complémentaire de Fr. 35'500.- pour l'acquisition de ce nouveau logiciel pour l'administration communale.

M. le Président passe désormais au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce crédit complémentaire de Fr. 35'500.- pour l'acquisition et le déploiement d'un nouveau logiciel pour l'administration communale ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées.

Ce crédit complémentaire de Fr. 35'500.- ainsi que son mode de financement par des propres moyens sont adoptés à l'unanimité.

Crédit d'investissement de Fr. 26'280.- pour la rénovation des toitures des abris bus

Le Président cède la parole à M. M. Richoz pour la présentation de cet objet.

M. M. Richoz indique que le projet consiste à remplacer la toiture actuelle des 4 abris par une tôle fine façonnée de manière à conserver la forme actuelle des abris. Une offre budgétaire a été demandée dans le cadre du budget et des soumissions seront demandées en début d'année en cas d'acceptation de ce crédit d'investissement.

M. J. Barras demande si la commune recevra une participation des Tpf.

M. M. Richoz répond que les Tpf ont payé les abris mais que l'entretien incombe entièrement à la commune.

M. G. Buchmann indique que la commission financière préavise favorablement ce crédit d'investissement de Fr. 26'280 –pour la rénovation des toitures des abris bus.

M. le Président passe désormais au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce crédit d'investissement de Fr. 26'280.- pour la rénovation des toitures des abris bus ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées.

Ce crédit d'investissement de Fr. 26'280.- pour la rénovation des toitures des abris bus ainsi que son mode de financement sont adoptés à l'unanimité.

Crédit d'étude complémentaire de Fr. 72'535.- pour le projet « collecteur Epenetta »

M. R. Ruffieux explique qu'à la suite de l'assemblée de décembre 2022 un bureau d'ingénieurs a été mandé pour étudier plusieurs variantes pour le rejet de ce collecteur dans l'ancien ruisseau de Praz Long. Le bureau CSD a soumis à la commune 4 variantes. La variante retenue consiste à la réalisation d'un bassin de rétention. Un nouveau crédit est nécessaire pour l'étude géotechnique et pédologique ainsi que pour la mise en soumission et la mise à l'enquête de l'ouvrage.

M. G. Ruffieux constate que ces études nécessitent plusieurs mois de travaux.

M. R. Ruffieux en convient. Les études vont probablement coûter plus cher que les travaux eux-mêmes.

M. R. Ruffieux ajoute qu'il s'agit pour le moment d'une offre. Le Conseil communal a bon espoir de réduire les coûts, notamment dans le poste « surveillance et direction des travaux ».

M. R. Ruffieux rappelle que ce collecteur est inscrit au PGEE depuis de nombreuses années déjà et à chaque épisode très pluvieux des couvercles de chambres sautent sous la pression.

M. M. Raboud demande qui a choisi la variante parmi les 4 proposées car un bassin de rétention nécessite de l'entretien.

M. R. Ruffieux répond que cet aspect a bien entendu été pris en considération mais les autres variantes n'étaient pas réalisables, soit en raison de coûts, soit en raison de leurs emplacements sur terrains privés.

M. M. Raboud demande pourquoi il ne serait pas possible de mettre un tuyau à côté de l'existant.

M. R. Ruffieux répond qu'il ne part pas dans la bonne direction. Il va de travers. Ce projet devra faire l'objet d'une mise à l'enquête et recevoir l'aval du Service de l'environnement, d'où l'obligation de procéder à ces études au préalable.

M. le Président ajoute que la commune va encore aborder l'Etat pour une participation car une partie des eaux de la route cantonale est déversée dans ce collecteur.

M. G. Buchmann indique que la commission financière prévoit favorablement ce crédit d'étude complémentaire de Fr. 72'535 –pour le projet collecteur Epenetta.

M. le Président passe désormais au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce crédit d'étude complémentaire de Fr. 72'535.- pour le projet collecteur Epenetta ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées.

Ce crédit d'étude complémentaire de Fr. 72'535.- ainsi que son mode de financement sont adoptés à l'unanimité.

Le caissier, M. B. Creux finalise la présentation de ce budget des investissements en communiquant le total des dépenses s'élevant à Fr. 893'601.-, dépenses qui comprennent bien entendu les investissements reportés sur 2024. M. B. Creux rappelle que l'ensemble de ces investissements seront effectués sans emprunt mais avec les liquidités disponibles.

M. le Président remercie le caissier pour ses explications et indique que l'assemblée doit désormais se prononcer sur l'ensemble des budgets 2024.

Le Président demande à la commission financière de se préavis sur l'ensemble des budgets 2024.

M. Guy Buchmann, Président de la commission financière, communique le préavis favorable de la commission financière et invite l'Assemblée à adopter le budget de fonctionnement et le budget des investissements 2024.

M. le Président demande à celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2024 et le budget des investissements 2024 de se prononcer à mains levées.

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2024 sont adoptés à l'unanimité.

Le Président poursuit avec le point suivant :

5. Divers

M. le Président adresse ses remerciements à Mme Corinne Barras qui a choisi de mettre un terme à son activité à la fin de l'année et souhaite la bienvenue à Mme Rachel Risse qui reprendra le flambeau dès 2024.

M. le Président remercie également M. Jean-Daniel Ruffieux qui a assuré la fonction de préposé local à l'agriculture durant de nombreuses années.

M. le Président tient encore à saluer et remercier l'ensemble des membres de la commission « place de jeux » pour leur engagement et leur travail. Il souhaite la bienvenue à Mme Chloé Duding qui a accepté d'assurer l'entretien des lieux.

M. le Président cède la parole à l'assemblée.

Mme M. Masset adresse ses remerciements au Conseil communal pour l'installation des feux à Villarbeney.

M. C. Meyer demande où en est le projet de trottoir.

M. le Président répond que le projet initial consistait en l'aménagement d'un trottoir. L'Etat a cependant souhaité préférable d'étudier une variante « piste mixte » pour vélos et piétons et mandé pour ce faire un bureau d'ingénieurs. A la suite de quoi l'Etat a décidé de procéder à une étude de mobilité pour tout le secteur. Une séance est agendée en janvier pour nous permettre de prendre connaissance des résultats de cette étude.

M. F. Tornare indique que les Autorités de Corbières ont fait savoir à leurs citoyens que les travaux de réfection de la chaussée entre Corbières et Villarvolard débuteraient en janvier 2024. Au vu des travaux toujours en cours à travers Broc, M. F. Tornare demande s'il y a possibilité de repousser les travaux entre Villarvolard et Corbières.

M. le Président répond qu'il va intervenir auprès de l'Etat.

L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques, le Président clôt l'assemblée à 22h10 sous les applaudissements des citoyennes et citoyens en remerciant toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la commune et en souhaitant à chacune et chacun d'heureuses et de belles Fêtes de fin d'année.

La secrétaire

Le Syndic

Gaëlle Murith

Dominique Macheret

Procès-verbal provisoire, en attente d'approbation par l'Assemblée communale.

Convocation en Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Botterens sont convoqués en Assemblée communale le **mardi 14 mai 2024**, à **20.00 heures**, à la **salle communale**.

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 décembre 2023 (ne sera pas lu étant publié dans le présent numéro)
2. Comptes 2023
 - 2.1. Comptes de résultats 2023
 - 2.2. Comptes d'investissements 2023
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision
 - 2.4. Préavis de la commission financière
 - 2.5. Approbation des comptes 2023
3. Crédit d'étude pour l'agrandissement et la rénovation de la salle communale
4. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'Assemblée peuvent être consultés 10 jours avant l'Assemblée au Bureau communal, pendant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal



*Biographe
Recit de Vie*

J'écris pour vous *Mémoires, Biographie familiale,*
pour garder une trace ou offrir ce cadeau inestimable
destiné aux amis ou aux générations à venir...

J'écris également l'histoire d'une entreprise,
d'une association, d'une institution...



SYLVAIN LONCHAY
BOTTERENS
078 858 81 48
WWW.LERECIT.CH
CONTACT@LERECIT.CH

L'application iGruyère

Vous êtes bientôt 1'000 abonnés à suivre les actualités diffusées sur notre canal !



**L'app
iGruyère**

Chœur-mixte L'Espérance

Félicitations au Chœur-mixte L'Espérance de Botterens qui a fêté ses 60 ans en 2023



L'Espérance en concert le 28 mai 2023

Les chanteuses et chanteurs nous ont charmés avec un programme agréable et varié sous la direction dynamique de Béa Droz.

Christine Ruffieux

REPARATIONS SERRURES

Sur porte bois et métal pour privés et commerces

DANS **L'URGENCE** 079 332 40 62

nikfab.monney@bluewin.ch

CONSTRUCTIONS METAL BARRIERES

Escaliers, portes, portails, fer forgé, divers travaux

MONNEY N. Sàrl fondée en 1995

Blessoné 10 - BOTTERENS 026 912 40 62



GESA
GRUYÈRE ÉNERGIE SA

**DEVENEZ ACTEUR
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE.**

NOUS RECRUTONS!

www.gruyere-energie.ch

Infos « Seniors » - Calendrier des activités 2024

Après-midis ludiques

Un lundi par mois entre 14h00 et 16h00 retrouvons-nous à la salle communale afin de passer un moment convivial autour d'une partie de cartes, d'un thé ou toute autre activité de votre choix.



Rendez-vous 2024 :

15 avril
6 mai
10 juin
9 septembre
7 octobre
4 novembre et 9 décembre.



Pour tous renseignements ☎ Murielle Ruffieux 079 845 90 62

Rencontre entre Seniors et petits écoliers

Le mercredi 27 novembre 2024 une rencontre entre Seniors et jeunes enfants (Arc-en-Ciel ou 1^H/2^H/3^H/4^H) est prévue.

Inscriptions et renseignements ☎ Murielle Ruffieux 079 845 90 62

Randonnées mensuelles ouvertes à toutes catégories de marcheurs

Un mardi par mois de 09h00 à 11h00, départ depuis le parking en face du bureau communal.



Balades 2024 : 26 mars - 30 avril - 21 mai - 24 septembre - 22 octobre - 19 novembre et 3 décembre.

Pour tous renseignements ☎ Marcel Pasquier 079 287 72 33

Le 25 juin, une marche plus conséquente se fera sur la journée entière et sur inscriptions. Renseignements au 079 287 72 33

Dîner-loto de Noël 16 décembre 2024

Rendez-vous à partir de 11h30 à la salle communale pour l'apéro qui sera suivi du repas, puis d'un loto.

Inscriptions et renseignements ☎ Serge Jaquet 079 427 82 86 ou
☎ Marcel Pasquier 079 287 72 33.

Au plaisir de vous retrouver nombreuses et nombreux lors de ces activités !

La commission Seniors de Botterens



Dîner-loto de Noël des Seniors le 15.12.2023

INVITATION A REJOINDRE LA FEDERATION DES RETRAITÉS DE LA GRUYERE

Qui sommes-nous ?

Nous sommes une association qui traite des préoccupations culturelles, sociales, économiques des retraités. Nos membres sont des femmes, des hommes, qui habitent en Gruyère ou même en dehors. Elle est politiquement indépendante et confessionnellement neutre. Elle compte aujourd'hui environ 600 membres.

Vous avez atteint l'âge de la retraite ou proche d'y arriver, alors vous serez les bienvenus dans notre Fédération qui par ailleurs fait partie de la Fédération fribourgeoise des Retraités, qui veille aux intérêts politiques de la population âgée. Elle est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement, et participe aux consultations cantonales en lien avec les intérêts des retraités.

En y adhérant, vous soutenez notre action au bénéfice des personnes retraitées, tout en ayant l'occasion de partager avec d'autres personnes vos idées, de nouer des liens et de choisir une alternative à cette nouvelle phase de vie.

Buts et objectifs principaux de la Fédération :

- Organisation d'activités diverses : conférences sur des thèmes d'actualités ou autres, courses d'une journée, marches, matchs aux cartes, repas en commun...
- Un programme complet des activités est préparé pour chaque semestre.

**VOUS ÊTES INTÉRESSÉS
À VOUS JOINDRE À NOUS,
VOUS POUVEZ LE FAIRE
VIA CES DEUX CONTACTS:**

abadoud@bluewin.ch

078/765.96.65



Dimanche 5 mai 2024 à 14h à la grande salle de l'Hôtel de Ville de Broc

Venez nombreux tenter votre chance dans la bonne humeur au grand Loto des enfants en faveur des élèves du **cercle scolaire de Broc-Botterens** organisé par le corps enseignant et le conseil des parents !

Prix du carton : CHF 6.-

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

A gagner : de nombreux lots principalement destinés aux enfants !

LE CONSEIL DES PARENTS
DE BROC-BOTTERENS

Info Eau

Selon l'art. 5 de l'ordonnance du DFI sur l'eau potable, eau de source et eau minérale du 23 novembre 2005, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.

Les échantillons des analyses effectuées en 2023 répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

1. Dureté totale de l'eau en degrés français :

La dureté totale de l'eau est de 21.6 degrés français.

Appréciation	Dureté totale en degrés français	Dosage de poudre à lessive
Très douce	0-7	---
Douce	7-15	--
Moyennement douce	15-25	-
Assez dure	25-32	+
Dure	32-42	++
Très dure	+ de 42	+++

2. Teneur en nitrate :

La teneur en nitrate est de 4 mg/l.

3. Provenance de l'eau :

L'eau potable provient de la source des Baumes à Villarbeney et des captages d'EauSud du Pont de Roc et de Grandvillard.

4. Traitement :

Source des Baumes Villarbeney	UV
Pont du Roc EauSud	UV
Grandvillard EauSud	UV
Hauteville	UV

5. Renseignements complémentaires : Administration communale

Commande de documents d'identité

Cartes d'identité

Les cartes d'identité peuvent être commandées à l'administration communale ou au service des passeports à Granges-Paccot. Le requérant se présente personnellement, muni de son ancien document d'identité pour annulation, et d'une photo récente de bonne qualité (bouche fermée, aucun accessoire dans les cheveux type bandeau, etc.)

Carte d'identité adulte Fr. 70.-

Carte d'identité enfant Fr. 35.-

Passeports

Les commandes de passeports sont à effectuer auprès du service des passeports à Granges-Paccot. Le requérant se présente personnellement, muni de son ancien document d'identité pour annulation (photo faite sur place).

Passeport adulte Fr. 145.-

Passeport enfant Fr. 65.-

Commande combinée passeport-carte d'identité

Les commandes combinées passeport-carte d'identité sont à effectuer auprès du service des passeports à Granges-Paccot. Le requérant se présente personnellement, muni de ses anciens documents d'identité (photo faite sur place).

Pass. + carte id. adulte Fr. 158.-

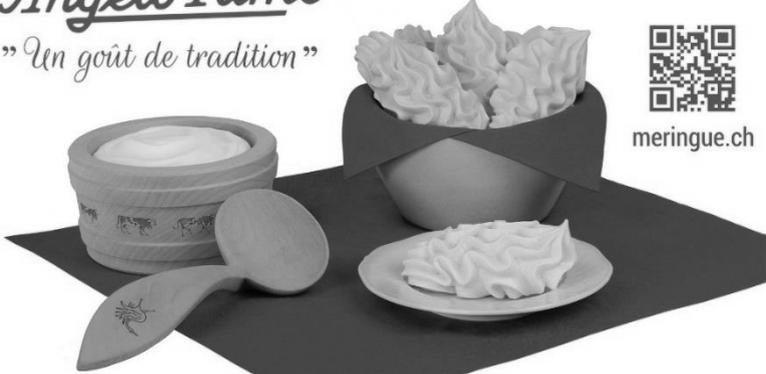
Pass. + carte id. enfant Fr. 78.-

Les documents d'identité sont délivrés par courrier recommandé au domicile du requérant dans un délai de 10 à 15 jours ouvrables.



*Les meringues de Botterens
depuis 1946*

Angelo Rime
"Un goût de tradition"



meringue.ch

Véronique Roch

Professeure en soins infirmiers

Agréée ASCA

079 / 304 96 42

**Traitements
par
thérapie manuelle**

**Douleurs vertébrales
et
articulaires**

- épicondylite
- sciatique
- lumbago
- entorse

Cabinet de santé – Route de Botterens 105 – 1652 Botterens



Elevage caprin et fromagerie artisanale

Famille Christine Ruffieux-Gremaud
Fin du Chêne 39 - 1652 BOTTERENS
026 921 14 22
fermedelafinduchene.jimdo.free.com



- Vente directe à la ferme de 7h00 à 10h30 (dimanche 9h) et de 16h30 à 18h15 : Fromages de chèvre, miel, glaces, savons, terrines, ...
- Traite ouverte aux visiteurs tous les jours de 17h à 18h, de février à novembre
- Sur le trajet du tour du lac de la Gruyère



Nous vous assurons. Avec rapidité, fiabilité et professionnalisme.

Julien Aeschlimann, Conseiller en assurances
M 079 671 17 82, julien.aeschlimann@mobiliere.ch

Agence générale de Bulle Jacques Yerly
Chemin de Folliéran 23
1630 Bulle
T 026 916 10 40
bulle@mobiliere.ch

mobiliere.ch

la Mobilière

Fenêtres de l'Avent 2023 en quelques images . . .

